



L'ACTUALITÉ

2 SEMAINES POUR ORIENTER LE REGARD DES JEUNES VERS LES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION

Le CCCA-BTP lance #PassionConstruction du 5 au 9 mars 2022 pour valoriser les métiers de la construction à un moment de l'année où les jeunes font leurs choix d'orientation.

La CAPEB partage avec le CCCA-BTP la volonté de proposer des métiers attractifs et en phase avec les aspirations des jeunes générations, pour les convaincre de s'orienter vers le BTP en leur offrant des cursus nouveaux, innovants et adaptés à leur recherche d'un engagement, d'une carrière et pourquoi pas d'un parcours les menant vers la création d'entreprise. C'est tout le sens de la convention qui a été officiellement signée ce mardi 22 février entre la CAPEB et le CCCA-BTP.

Faire connaître les métiers de l'artisanat du bâtiment aux jeunes est une priorité pour la CAPEB qui multiplie les initiatives pour démontrer qu'il fait bon vivre et évoluer dans les entreprises artisanales du bâtiment.

Au-delà des actions qu'elle développe directement ([guide et fiches métiers](#), [affiches](#) « tout un monde à explorer », [interviews vidéo Youtuber](#) « au cœur des métiers de l'artisanat du bâtiment », [campagne de communication sur les réseaux sociaux](#) dont les éléments peuvent être réutilisés à tout moment) et qu'elle met à disposition de tous sur son site artisans-du-batiment.com, la CAPEB s'appuie sur les outils du secteur pour informer plus largement encore sur la richesse des métiers du bâtiment.

Elle a ainsi mobilisé en 4 ans plus de 10 M€ du budget du CCCA-BTP pour le déploiement de

la campagne « [La Construction. Demain s'invente avec nous](#) » qui interpelle les jeunes depuis trois ans. La troisième édition de cette campagne lancée au mois de décembre 2021, qui a pour signature « Dans nos métiers, chaque jour est un nouveau défi. », se déploie jusqu'au mois de juin prochain.

Au moment où les jeunes doivent choisir leur orientation professionnelle, la CAPEB a souhaité qu'une nouvelle action forte soit menée par le CCCA-BTP pour valoriser les métiers du bâtiment. C'est ainsi que l'opération #PassionConstruction est lancée du 5 au 19 mars pour promouvoir les métiers de la construction ainsi que la voie de l'apprentissage pour s'y former. Cette opération repose également sur la mobilisation de tous et offre à l'ensemble de notre Réseau l'opportunité de donner plus de visibilité aux événements qui seront organisés pour promouvoir les métiers du 5 au 19 mars : journées portes ouvertes, forums, visites entreprises, etc. [Inscrivez vos événements sur le site](#) pour bénéficier du plan média renforcé qui a été prévu.

Une journée spéciale « construction » est organisée le 7 mars, sur RTL, à l'attention des familles et des prescripteurs de l'orientation. Des spots seront aussi diffusés durant deux semaines sur Skyrock, pour toucher les 15-24 ans. Les six films publicitaires de la campagne seront de nouveau présents à la télévision du

7 au 20 mars et le plan digital mené depuis le mois de décembre dernier se poursuivra. Une campagne d'affichage à proximité des établissements scolaires et des lieux de vie complètera le dispositif.

[Des supports de communication](#) sont mis à votre disposition pour promouvoir vos événements sous la bannière #PassionConstruction (affiche personnalisable, bannières web, posts et vignettes pour vos réseaux sociaux). Il est également prévu de mobiliser directement nos adhérents pour qu'ils organisent, s'ils le souhaitent, des événements pour faire découvrir leur métier pendant cette quinzaine. Une affiche personnalisable, un pied de mail, et des bannières ont été conçus spécialement pour permettre aux entreprises de s'inscrire dans ce dispositif média ([télécharger le kit ici](#)).

Bref, #PassionConstruction est un bel outil à utiliser sans modération !

[Tous les détails sur ARTUR.](#)

30 métiers
passionnants attendent les
jeunes dans la Construction

SOCIAL

DÉDUCTION FORFAITAIRE POUR FRAIS PROFESSIONNELS : LA CAPEB À BERCY

Le 16 février, les organisations patronales devaient avoir rendez-vous avec le représentant des comptes sociaux de Bercy pour évoquer la problématique de la DFS, rendez-vous qui a été reporté à ce jeudi 24 février.



Un report que nous avons déploré tant le sujet est lourd de conséquences pour les entreprises car les modalités de recours à la DFS ont été tellement durcies qu'elles ne peuvent quasiment plus y recourir.

L'application de la DFS implique désormais des contraintes administratives exorbitantes

pour les entreprises. En effet, pour pouvoir appliquer la DFS, l'employeur doit disposer des justificatifs démontrant que son salarié supporte effectivement des frais professionnels. Cette obligation nouvelle ne permet donc plus d'attribuer des indemnités forfaitaires (notamment le panier). En outre, elle oblige l'employeur à s'assurer chaque année de l'accord individuel de ses salariés sur l'application de la DFS (sauf bien sûr s'il y a un accord collectif, ce qui suppose de le mettre en place). Même le silence du salarié ne vaut plus accord définitif bien que cela soit prévu dans les textes réglementaires. En prenant cette décision (unilatéralement soit-dit en passant), l'administration remet en cause la notion même de « frais d'entreprise ».

Et, compliquant encore davantage la tâche des chefs d'entreprise, si un salarié est absent ou en congés, rémunéré ou non, la DFS ne peut être appliquée que sur son temps de travail effectif. Vite à vos calculettes !! Car en effet, cette règle implique une double assiette de cotisation en cas de maladie (pendant laquelle l'employeur verse des IJ complémentaires) et le fait que les caisses congés ne peuvent plus appliquer la DFS aux salariés à qui leur employeur l'applique. Une histoire de fous !

Un mécanisme tout simplement intolérable pour les entreprises du bâtiment qui n'aspirent qu'à des simplifications administratives et qui n'ont pas non plus besoin de supporter un coût économique supplémentaire ! Surtout en ce moment avec les fortes augmentations des prix des matériaux et de l'énergie.

Chronophage, cette nouvelle exigence est aussi source de tensions avec les salariés qui subiront, de fait, une baisse de leur pouvoir d'achat (puisque l'abattement de 10 % ne sera plus appliqué sur leur bulletin de paie), d'autant plus difficile à accepter que le contexte actuel est à la hausse des prix sur la plupart des biens et produits de consommation.

La CAPEB, comme les deux autres organisations patronales du BTP, revendique donc le maintien de la situation précédente qui faisait que la DFS était automatiquement applicable. Certes, les entreprises bénéficient encore d'une période où elles n'ont pas à subir de redressements en cas de non-application de ces nouvelles dispositions mais cette période de tolérance (que la CAPEB a obtenue) se termine au 31 décembre de cette année. Ce qui laisse très peu de temps pour faire changer les choses !

MÉTIERS

→ LE CHALLENGE DES MÉTIERS DU PLÂTRE ET DE L'ISOLATION SOUTENU PAR JEAN LE CAM

Comme chaque année, l'Association pour la Promotion des Métiers du Plâtre et de l'Isolation organise un challenge dans le but de faire découvrir aux jeunes l'étendue et la variété des métiers liés au plâtre et à l'isolation.

Ce challenge est porté par un enseignant qui constitue une équipe de jeunes en recherche d'une orientation (4^e et 3^e) ou déjà en BP et en CAP. L'équipe constituée travaille tout au long de l'année scolaire sur un projet commun, sous forme de maquette, qui combine les différents matériaux représentés au sein de l'APMP (plâtre, isolants, briques).

L'opération revêt cette année deux grandes nouveautés. La première est l'intervention d'une équipe de coachs professionnels qui viendront accompagner les formateurs et leurs équipes, booster leur énergie et leur enthousiasme. La seconde est le parrainage d'un grand navigateur : Jean Le Cam, surnommé le « roi Jean » tant son palmarès est impressionnant, apporte son soutien à l'opération dont il partage les valeurs : effort, courage, ingéniosité, innovation et solidarité. « Si j'ai accepté avec plaisir de parrainer

le Challenge, c'est parce que je crois aux valeurs de l'apprentissage » explique Jean Le Cam. « Un jour, le père d'Hubert, Henri Desjoyeaux qui a fondé l'école de voile Les Glénans m'a dit : « Vous êtes bon. Vous gagnez parce qu'on vous a dit comment il fallait faire mais surtout parce que vous avez appris par vous-même. » Cette phrase m'a marqué. Je veux que sur ce projet, les apprentis aillent "au bout du bout du bout" de leur projet. »

Et au bout de leur capacité à travailler ensemble pour construire un projet commun comme le souligne celui qui était encore Président de l'APMP au moment du lancement de cette opération, Jean-Yves Labat : « nous avons volontairement choisi un thème assez large, "Ensemble pour l'excellence



de l'ouvrage" qui traduit notre volonté de valoriser le travail d'équipe et de mettre en avant ce qui fait la différence dans nos métiers, l'expertise ».

Le jury, composé de membres de l'APMP et de journalistes, se réunira en mai 2022 pour désigner les lauréats de trois Trophées : Innovation, Évènement et Grand Prix. Un 4^e prix, le Trophée du Public sera décerné par le vote des internautes sur la page Facebook "Challenge APMP".

[En savoir plus ici.](#)

RÉSEAU



→ RETOUR SUR LES DÉBATS ET DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'est réuni le 18 février notamment pour préparer l'Assemblée générale des 21 et 22 avril prochains.

Le Conseil d'administration qui s'est réuni vendredi dernier a examiné les éléments préparatoires à l'assemblée générale, commençant par déterminer les droits de vote des CAPEB départementales au regard du versement de leurs cotisations.

Après avoir confirmé le projet de déroulé et approuvé le rapport d'activité 2021 qui sera soumis au vote le 21 avril prochain, les membres du Conseil ont étudié les projets de résolution élaborés en tenant compte notamment des résultats de la consultation CAP CAPEB organisée en janvier, pris connaissance et validé les candidatures aux postes à pourvoir et préparé la présentation de la résolution relative à la structuration du Réseau lors de la CNAGS des 15 et 16 mars.

Après un point d'étape sur la diffusion du Livre blanc, la campagne de communication l'accompagnant et les premières retombées presse qui ont suivi, le Conseil a confirmé sa volonté de se réunir une fois par mois selon

des modalités variables (tantôt 2 jours, tantôt 1 jour et tantôt 2 demi-journées) afin que chaque administrateur (trice) puisse rester constamment au fait des actualités et dossiers syndicaux et ainsi y apporter une contribution éclairée.

Les actualités formation ont été présentées avec un rappel de la convention de partenariat avec le CCCA-BTP, le début d'un retour de la vie paritaire à Constructys, la fin désormais programmée des Conseils de la formation faisant du FAFCEA le FAF unique de l'Artisanat en 2023, et le lancement de l'outil ARTICompétences.

Puis les actualités sociales ont pris place dans les échanges, en particulier l'action que la CAPEB conduit avec les deux autres organisations patronales du BTP pour trouver une issue aux nouvelles modalités d'application de la DFS ingérables et coûteuses tant pour les entreprises que pour leurs salariés.

Les membres du Conseil ont par ailleurs noté avec satisfaction que la convention du programme OSCAR avait enfin été signée, ouvrant la voie à l'expérimentation des accompagnateurs de pros que la CAPEB a souhaité mettre en place. Une victoire de la CAPEB durement gagnée ! La nécessaire formation des accompagnateurs ainsi que la mise en œuvre du dispositif imaginé pour développer ces nouveaux accompagnateurs imposeront toutefois un délai avant que l'expérimentation ne puisse être lancée dans 4 régions. En l'occurrence, pas avant la rentrée prochaine.

Le Conseil a par ailleurs validé les propositions du comité de pilotage Handibat qui avait approuvé 4 demandes de soutien financier pour accompagner des actions de promotion de la marque menées par le Réseau.

Pour finir, le Conseil d'administration a pris connaissance des décisions de la Commission de la Médaille qui s'était tenue l'avant-veille.

MÉTIERS

→ LE MÉTIER DE SERRURIER À L'HONNEUR SUR RTL

Didier Delzanni, conseiller professionnel de l'UNA SM, a participé à l'émission que Pierre Herbulot, journaliste à RTL, réalise en partenariat avec l'U2P : "Mon métier, ma passion" et qui offre aux auditeurs la possibilité de découvrir, chaque samedi, la profession d'un artisan ou d'un commerçant.

Didier Delzanni a mis en valeur les aspects méconnus de la serrurerie et notamment l'activité dépannage, qui lui vaut le plaisir de

voir la gratitude sur le visage de ses clients. Il a souligné également que son métier est avant tout manuel, ce qui lui apporte la satisfaction de voir le résultat de ce qu'il a fait lui-même.

Pour autant, il a indiqué que le numérique est de plus en plus présent dans la profession avec des cylindres numériques, des contrôles à distance de certaines serrures, dans le cadre d'une maison connectée qui commence au portail d'entrée.

Il a, enfin, fait part de son combat permanent pour contrecarrer les préjugés contre le serrurier dépanneur car, parallèlement aux margoulin ou autres malfaisans, « il y a des artisans très bien » a-t-il souligné.

[Écouter ici le replay.](#)



ÉCONOMIE

→ LES TRAVAUX POUR FAVORISER L'APPROPRIATION DU NUMÉRIQUE PAR LES ENTREPRISES SE POURSUIVENT

Le Plan BIM 2022 ne s'arrêtera pas en si bon chemin. Il a été reconduit jusqu'en 2024 par une convention signée par l'association ADN Construction que nous avons contribué à constituer pour suivre les questions numériques, l'AQC et l'Etat au travers de la DHUP.

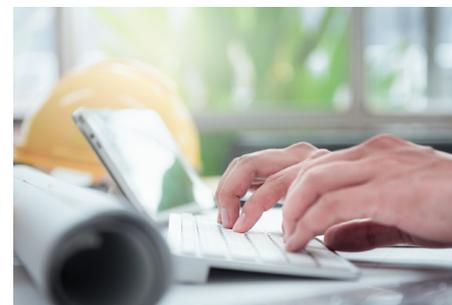
Cette nouvelle convention permet de poursuivre les travaux engagés au sein de ce plan dont l'objet est de permettre aux acteurs du BTP de s'approprier les outils numériques et la maquette numérique, notamment en développant des projets concrets.

6 M€ ont ainsi été prévus pour financer le déploiement des actions engagées et notamment celles permettant la montée en compétences des acteurs, le suivi de l'évolution de leurs usages numériques au travers du baromètre annuel piloté par la CAPEB, mais

également la diffusion de l'information et la sensibilisation au sein des territoires avec la volonté de valoriser les initiatives menées localement dans ce domaine. Le BIM tour s'inscrit dans cette perspective.

Enfin, le Plan BIM permettra de finaliser des projets structurants en cours, telle que la réalisation d'un Dictionnaire numérique des propriétés et des ouvrages.

Nous sommes évidemment satisfaits de la reconduction de ce Plan aux travaux duquel nous avons déjà beaucoup contribué. Les



objectifs affichés vont dans le bon sens et prennent en considération les éléments de la feuille de route que nous avons établie lorsque nous nous sommes lancés dans cette aventure. [En savoir plus sur ARTUR.](#)

Pour favoriser l'appropriation par le plus grand nombre de ces futurs changements, la Confédération prévoit d'organiser une journée numérique le 12 avril prochain, en format hybride. À vos agendas donc !



PRESSE

Le Président de la CAPEB était sur RMC mercredi soir devant le Medef puis à 6h48 le lendemain dans l'émission de Nicolas Poincaré toujours sur RMC. À cette occasion, il a indiqué que si la plupart des entreprises artisanales du bâtiment n'ont pas encore répercuté les hausses des prix des matériaux et de l'énergie sur leurs devis, la crise ukrainienne allait certainement les y contraindre. Il a plaidé à nouveau pour une TVA à 5,5 % sur tous les travaux de rénovation afin de permettre aux Français de continuer à consommer. [Revoir l'émission ici à partir de la minute 44.10.](#)



Développer les moyens de faire correspondre ces attentes avec les besoins en compétences des entreprises au regard des évolutions de leurs marchés (transitions écologique et numérique) est essentiel et c'est tout l'objet de cette convention.

RÉSEAU

La crise sanitaire ayant empêché de poursuivre l'accueil à la Confédération des nouveaux binômes Présidents/Secrétaires généraux du Réseau, le Président confédéral a souhaité organiser un échange avec les nouveaux représentants du Réseau de Bretagne, Pays-de-la-Loire et Normandie ce mardi 22 février en visioconférence. Jeudi soir, Jean-Christophe Repon participait au Conseil d'administration de la CAPEB Vaucluse avec son nouveau Président.

CESE

Le groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales a continué ses travaux ce lundi et décidé que Michel Chassang, ex vice-président de l'U2P, serait l'intervenant au titre du groupe lors des « Rencontres républicaines » organisées par le CESE les 23 et 24 février avec les candidats aux élections présidentielles.

PRÉSIDENTIELLES

Dans la perspective des élections présidentielles, le Président confédéral a prévu de rencontrer les candidats ou leurs représentants appartenant à un parti qui dispose d'un groupe parlementaire ou qui obtiennent plus de 5 % d'intentions de vote dans les sondages. Cette semaine, c'est donc le représentant de Valérie Pécresse que Jean-Christophe Repon a reçu. Jean-Michel Fourgous est maire d'Elancourt (78) et porte les dossiers économiques pour la candidate des Républicains.



PARITARISME

La négociation paritaire relative à la refonte du paritarisme s'est tenue mercredi après-midi. 4 heures d'échanges pour jeter les bases d'une réorganisation de la négociation paritaire interprofessionnelle, pour se donner les moyens d'atteindre la parité ou de s'en approcher, pour redonner toute leur place aux partenaires sociaux et enfin, pour l'U2P, de trouver sa juste place au sein des différents organismes paritaires. Vaste programme.



CCCA-BTP

Le Président de la CAPEB a officiellement signé ce mardi la convention de partenariat avec le CCCA-BTP qui a été approuvée par le Conseil d'administration en décembre dernier. À cette occasion, Jean-Christophe Repon a rappelé que la CAPEB attend beaucoup de ce partenariat notamment pour mieux connaître le profil et les attentes des jeunes et anticiper les évolutions qu'il convient d'accompagner au sein des entreprises pour y répondre.

COMMUNICATION

→ OUTILS PROFEEL : LE TUTO « CHANGEMENT D'UNE FENÊTRE BOIS » ET L'OUTIL CHECK RÉNO

Les 45 fiches d'autocontrôle et les 28 fiches de réception de chantier ont été intégrées dans une appli téléchargeable gratuitement sur les stores habituels (App Store et Google Play) afin d'être toujours accessibles aux entreprises.

L'appli CheckRéno permet ainsi aux professionnels d'avoir toujours dans leur poche le moyen de suivre de façon dématérialisée leur chantier depuis son démarrage jusqu'à sa finalisation en contrôlant chacune des étapes. L'appli permet de personnaliser les fiches d'autocontrôle ainsi que les points de vérification spécifiques à introduire avec leurs clients. L'appli contient également une bibliothèque technique donnant accès à un ensemble de ressources. La fiabilité de tous ces contenus a été vérifiée

par des experts et des professionnels en activité, pour beaucoup issus de la CAPEB. CheckRéno permet enfin aux professionnels de partager leurs informations avec leurs équipes comme avec leurs clients. Bref, cet outil permet de maîtriser la qualité des travaux, de suivre leur avancement en temps réel, d'anticiper et de régler les problèmes susceptibles d'apparaître, de garantir une réception des travaux sereine et de garder l'historique des chantiers. [À retrouver ici.](#) Nos représentants au sein du projet

« Procédures internes » du programme PROFEEL ont également souhaité développer une série de tutoriels « Les bons gestes en vidéos ». Un exemple très concret avec le remplacement d'une fenêtre en bois où sont mis en évidence les différents points de contrôle sur lesquels il convient d'être vigilant, à la fois pour garantir une intervention de qualité et pour satisfaire les clients. [Voir ici la vidéo.](#)

